



Avis public aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise

Date du scrutin : 11 juin 2023

Par cet avis public, Yves Tanguay, président d'élection annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis au moins 12 mois le 27 avril 2023.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne le 27 avril 2023. Vous ne devez pas avoir perdu vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
 - Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec le président ou la présidente d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le 30 mai 2023.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec le président d'élection.

COORDONNÉES DU PRÉSIDENT OU DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

129, rue Yamaska
Numéro et voie

Saint-Denis-sur-Richelieu
App. Municipalité

JOH 1K0
Code postal

450-787-2244 226
Numéro de téléphone Poste

SIGNATURE

Donné à Saint-Denis-sur-Richelieu le

Président d'élection

2023	05	18
------	----	----

année mois jour